

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2963

2 décembre 2011

SOMMAIRE

Activa Meat	142181	Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l.	142208
Actual Engineering S.A.	142182	European Investment Management S.A.	142208
Adria S.A.	142182	Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteili-	142203
Adria S.A.	142183	gungs S.N.C.	142203
AEPF IV S.à r.l.	142183	Harvest Investment Fund	142196
AG2AA Equipements S.à r.l.	142202	Hena S.à r.l.	142180
AGP Drum School S.à r.l.	142183	Holdfin S.A.	142192
Agrifinco	142215	Immo A16 S.A.	142223
Aiglemont S.A.	142215	Industrial Polimers Services S.à r.l.	142178
AI Global Investments S.à r.l.	142215	Management Consulting & Services S.à r.l.	142182
AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg	142223	Omco S.A.	142190
s.à r.l.	142223	Patrilux S.A.	142184
ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l.	142207	Pilates Alaya Luxembourg S.à r.l.	142193
.....	142207	PricewaterhouseCoopers	142178
AI Ginter Percussion	142223	ProLogis France XLVI S.à r.l.	142190
Altice VII S.à r.l.	142224	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	142184
Altice VII S.à r.l.	142224	VII S.à r.l.	142184
Alt Properties Mediterranean S.à r.l.	142223	Sirtes S.A., SPF	142208
Atlas Copco Finance S.à r.l.	142178	SMF Leon S.à r.l.	142221
Aztec Financial Services (Luxembourg)	142181	Soficob S.A., S.P.F.	142181
S.A.	142181	SPR Soparfi SA	142222
Bioshare S.A.	142203	Syntec S.à r.l.	142181
Blackstone / GSO Market Neutral Credit	142221	VAM Advisory S.A.	142214
Funding (Luxembourg) S.à r.l.	142221	Vidéré Europe S.à r.l.	142186
Caris Life Sciences Luxembourg Holdings	142197	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à	142198
S.à r.l.	142197	r.l.	142198
Chaussures Vedette	142202		
Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l.	142202		
Equifax Luxembourg S.à r.l.	142224		

Industrial Polimers Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.134.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2011, LAC / 2011 / 45499.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146788/18.

(110170203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 117.931.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la société prises en date du 12 octobre 2011

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 28 septembre 2011.

L'adresse professionnelle de Monsieur Bert CAERS, gérant de classe A est située à L-1130 Luxembourg 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146558/14.

(110170503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.477.

—
L'an deux mille onze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

Madame Rima Adas, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Marc Minet, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Madame Anne-Sophie Preud'homme, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Monsieur David Roach, Monsieur Michiel Roumieux, Madame Catherine Rückel, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon, Monsieur Luc Trivaudey, demeurant tous professionnellement 400 route d'Esch à L1471 Luxembourg et la société à responsabilité limitée Luxfide S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 60245, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch,

ici représentés par Madame Valérie Piastrelli, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65477, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 720 du 5 octobre 1998, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 17 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 771 du 23 octobre 1998;
- 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 916 du 18 décembre 1998;
- 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 422 du 8 juin 1999;
- 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 749 du 8 octobre 1999;
- 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 787 du 21 octobre 1999;
- 25 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 400 du 6 juin 2000;
- 5 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 778 du 24 octobre 2000;
- 11 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 624 du 10 août 2001;
- 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002;
- 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1772 du 12 décembre 2002;
- 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 625 du 17 juin 2004;
- 9 février 2005 (2 actes), en voie de publication au Mémorial C;
- 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 272 du 7 février 2006;
- 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 260 du 27 février 2007;
- 22 février 2008, publié au Mémorial C numéro 956 du 17 avril 2008;
- 18 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1901 du 2 août 2008.
- 29 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C.

Que les comparants représentent l'entière part du capital social de ladite société et qu'ils ont pris, en date du 16 septembre 2011, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La collectivité des associés constate que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (la «Société Absorbante») a élargi son objet social par acte notarié en date du 29 juillet 2011, déposé au registre de commerce et des sociétés le 25 août 2011 et non encore publié au Mémorial C, pour permettre la continuation des activités de PROgéna S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente-et-un euros (31.-EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.217, et ayant son siège social 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof (Koerich) (la «Société Absorbée»).

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte notarié en date du 29 juin 2011 et publié au Mémorial C numéro 1591 du 16 juillet 2011.

Troisième résolution

La collectivité des associés décide de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2011.

Quatrième résolution

La collectivité des associés reconnaît que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été prise par l'associée unique de la Société Absorbée. La collectivité des associés reconnaît de surcroît que la fusion est effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2011.

Cinquième résolution

La collectivité des associés décide de déléguer tous pouvoirs individuellement à Madame Valérie Piastrelli, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, et à Monsieur Jean-François Kroonen, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en œuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs, tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

142180

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valérie Piastrelli, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2011. Relation GRE/2011/3521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146895/94.

(110170366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Hena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.901.

—
RECTIFICATIF

- Il est porté à la connaissance de tiers que des erreurs se sont glissées lors du dépôt de l'Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 04 octobre 2011 enregistré et déposé le 17/10/2011 sous le numéro L110165053.

En fait, Lux Business Management S.à r.l. en tant que gérant n'aurait pas du démissionner. Lux Business Management S.à r.l. nommée le 10/08/2011 en tant que gérant pour une durée indéterminée garde sa fonction de gérant de la société.

Sont nommés gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2011 et pour une durée indéterminée: Monsieur Michel Van Krimpen, Monsieur Michael Chidiac, Monsieur Fabrice de Clermont Tonnerre, Monsieur Peter Kasch.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709.

* Monsieur Michel Van Krimpen, née le 19 Février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Michael Chidiac, né le 29 Juin 1966 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

* Monsieur Fabrice de Clermont Tonnerre, né le 24 Octobre 1967 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 9 Avenue Percier, F-75008 Paris.

* Monsieur Peter Kasch, né le 22 Mars 1949 en Californie, USA, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, London W1G OPW, United Kingdom.

Luxembourg, le 17 Octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147411/30.

(110171603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Syntec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 13, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.824.

—
Auszug der Ausserordentlichen Eeneralversammlung vom 13. September 2011

„Erster Beschluß

Die Gesellschafter beschliessen, den Sitz der Gesellschaft von L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl nach L-6190 Gonderange, 13, rue Grande-Duchesse Charlotte zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Die Gesellschafter stellen die Änderung der Adresse von Herr Gregor CZERNIAK fest, welche fortan wie folgt lautet: D-54296 Trier, An der Mäswiese, 20."

Gonderange, den 13. September 2011.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Gregor CZERNIAK / Peter UGIDOS / Herbert SCHUMACHER

Référence de publication: 2011146961/17.

(110170448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.192.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 de la société Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011146560/11.

(110170897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Activa Meat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 53, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 136.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146561/9.

(110170599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Soficob S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.681.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2010*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013.

L'Assemblée renomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147594/24.

(110171238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Actual Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146562/10.

(110170497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Adria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.280.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011146563/12.

(110170453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Management Consulting & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 731, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.639.

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Mark SCHEERLINCK, consultant, né à Beveren (B) le 20 mai 1969, demeurant à B-9120 Melsele, 30, Bosbessenlaan et

2. Madame Lydia LENAERTS, retraitée, née à Beveren le 26 mai 1948 demeurant à Bankwegelhof, 17, B-9120 Beveren-Waas.

tous les deux ici représentés par Monsieur Daniel REDING, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, rue J.F. Kennedy,

en vertu de procurations données sous seing privé en date du 25 septembre 2011;

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Les comparants agissant en leur qualité d'associés uniques représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «MANAGEMENT CONSULTING & SERVICES S.à r. l.», avec siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, (matr: 2009 2427 286)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 2 novembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 148.639.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, vers L-4360 Esch-sur-Alzette, 2b, app. 731, Porte de France, Belval Plaza II est en conséquence décidé à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mark SCHEERLINCK, Lydia LENAERTS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 octobre 2011. Relation: DIE/2011/10018. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147482/42.

(110171445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Adria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.280.

Le bilan de clôture au 21 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011146564/12.

(110170454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

AEPF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011146566/11.

(110170469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

AGP Drum School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGP Drum School S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011146567/12.

(110170361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 30.409.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gerard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Alexandre Van Damme, avec adresse au 51, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de EUROFID SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146904/19.

(110170143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.704.

Im Jahr zweitausendelf,

am einundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

die Unterzeichnende, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement spécialisé), gegründet in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ("R.C.S. Luxembourg") unter der Nummer B 114.787,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und, die dieser Urkunde beigefügt bleibt und zusammen mit ihr bei Registrierungsbehörde eingereicht wird.

Diese Erschienenene ist alleinige Anteilsinhaberin an der Gesellschaft "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l." (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 143.704, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 09. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 101 am 16. Januar 2009, zuletzt geändert durch notarielle Urkunde aufgenommen durch denselben amtierenden Notar, am 14. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C unter der Nummer 2604 am 29. November 2010.

Der Bevollmächtigte erklärt und bittet den Notar aufzunehmen, dass:

I. Der alleinige Anteilsinhaber alle dreitausendneunhundertsebzehn (3.917) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft hält, sodass die Entscheidungen über die Tagesordnungspunkte gültig von ihr getroffen werden können.

II. Über folgende Punkte sollen Beschlüsse gefasst werden:

1. Änderung des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, sodass er folgendermaßen lautet:

"Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Investmentgesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Investmentgesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investmentgesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäude), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease); Vol-

leigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogene Langzeitinteressen und andere Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogene Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Investmentgesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, deren Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderen Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien, (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung) der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solche Investitionsvehikel ist, vorausgesetzt, dass das finanzierte Investitionsvehikel letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken."

Somit wurde folgender Beschluss gefasst:

Einziges Beschlusses

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt den bestehenden Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, sodass er wie in Punkt 1 der Tagesordnung genannt lautet.

Der unterschreibende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass dieses Protokoll auf Wunsch des Bevollmächtigten in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch des selben Bevollmächtigten hat im Fall von Widersprüchen zwischen der deutschen und der englischen Version die deutsche Version Vorrang.

Vorgenommen in Luxemburg am zuvor erwähnten Tag.

Der Bevollmächtigte hat zusammen mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Following the translation in English of the preceding text:

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 143.704, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 09 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 101 on 16 January 2009, last changed by notarial deed of the same undersigned notary, on 14 October 2010, published in the Mémorial C, number 2604 on 29 November 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all three thousand nine hundred and seventeen (3.917) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and

property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in German followed by an English translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the German and English version, the German version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. September 2011. Relation: EAC/2011/12845. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146320/119.

(110169644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Vidéré Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 164.135.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Bruno ROLLINGER, dirigeant de sociétés, né à Laxou (France), le 7 mars 1955, demeurant F-54000 Nancy, 10, Clos du Haut de Chèvre, et

2) Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, chef d'entreprise, née à Odessa (Ukraine), le 21 mai 1977, demeurant à L-7260 Béréldange, 21, rue Pierre Krier, ici représentée par Monsieur Bruno ROLLINGER, prèdit, sur base d'une procuration sous seing privé datée au 12 octobre 2011.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Vidéré Europe S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le négoce de matériel médical, études, services, conseils, formations et plus généralement toutes prestations s'y rapportant, ainsi que l'assistance de nature pluridisciplinaire dans ce contexte.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Bruno ROLLINGER, préqualifié, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	3.999
2) Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, préqualifiée, une part sociale,	1
Total: cent parts sociales,	4.000

Libération

(I) L'unique part sociale souscrite par Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, préqualifiée, a été libérée intégralement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq euros (25,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

(II) les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) parts sociales souscrites par Monsieur Bruno ROLLINGER, préqualifié, ont été libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant apport en nature des droits qu'il détient sur la désignation "Vidéré".

Cet apport est opéré dans les conditions suivantes:

- Monsieur Bruno ROLLINGER fait tout d'abord apport à la Société de ses droits sur l'enregistrement français de la marque semi-figurative "Vidéré", opéré le 2 mai 2001 sous le numéro 013098100 et renouvelé le 20 mai 2011, en ce qu'il désigne les "Prothèses" en classe 10;

- il fait plus généralement apport de la totalité des droits attachés à cette désignation et notamment du droit pour la Société d'en faire usage à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit et en tous pays, du droit de la déposer et de l'exploiter comme et où bon lui semble et notamment d'en concéder licence;

- en conséquence de cet apport, la Société sera également autorisée à entreprendre, reprendre ou poursuivre tous actes et toutes procédures relatifs à la désignation "Vidéré", y compris les actes et procédures antérieurs à la présente cession;

- Monsieur ROLLINGER garantit l'existence matérielle de l'enregistrement français précité mais non sa validité. L'apport se fait en conséquence aux seuls risques et périls de la Société. Il déclare n'avoir consenti aucune cession totale ou partielle, gage, nantissement, s'opposant audit apport.

Il est rappelé que selon contrats de cessions partielles de marque, Monsieur ROLLINGER a cédé à la société VIDERE SAS à Xonrupt Longemer (RCS 347 890 742) la propriété de sa marque et de son enregistrement français n° 013098100 pour ce qui concerne les "Appareils et instruments d'optique, produits pharmaceutiques, vétérinaires. Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires" en classes 5, 9, 10. Ainsi, l'apport de la marque à la Société emporte obligation pour celle-ci de respecter les droits que détient la société VIDERE SAS, ses ayant-droit et successeurs éventuels, sur la marque "VIDERE" en relation avec les produits objet de la cession partielle.

L'apport est évalué par l'associé à cent mille euros (100.000,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces marques a été donnée au notaire instrumentant par des certificats d'enregistrement de marques de fabrique délivrés par l'Institut National de la Propriété Industrielle de Paris (France).

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Bruno ROLLINGER, préqualifié, apporteur, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire desdites marques et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que dès réception d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport des marques et du modèle décrits ci-dessus ont été réalisés, il s'engage à procéder à toutes opérations et formalités auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle de Paris (France) en vue de transcrire lesdites marques au profit de la Société et de rendre ainsi ledit apport en faveur de la Société effectif et opposable vis-à-vis de toute tierce partie.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.
2. Monsieur Bruno ROLLINGER, dirigeant de sociétés, né à Laxou (France), le 7 mars 1955, demeurant F-54000 Nancy, 10, Clos du Haut de Chèvre, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. ROLLINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145008/187.

(110167674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ProLogis France XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.648.

à modifier: Suite à un contrat daté du 21 octobre 2011 une (1) part sociale part sociale détenue dans la Société par son actionnaire à savoir, ProLogis European Holdings XI Sarl a été transféré à ProLogis European Finance XI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132210. Cette cession de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI Sarl 500 parts sociales

Le 24 octobre 2011.

ProLogis Dorectorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011147154/20.

(110170391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Omco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.830.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Omco S.A." (the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.830, incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on September 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 35 of January 8, 2008. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 21, 2008, published in the Mémorial C number 1256 of May 23, 2008.

The Extraordinary General Meeting is opened in the chair by Mr Vincent GOY, company director, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Manuel GAVIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Maud MARTIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

a) Decision to wind up the Company and to put the Company into liquidation.

b) Appointment as liquidator of the Company "SIGNES S.A.", with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

c) Determination of the powers of the liquidator.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed with the dissolution of the Company "Omco S.A." and to resolve its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the company: "SIGNES S.A.", a société anonyme governed by Luxembourg Law, established and having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 46 251).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator in respect to the liquidation of the Company:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «Omco S.A.» (la «Société»), société anonyme établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 131.830, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société") numéro 35 du 8 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1256 du 23 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent GOY, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Manuel GAVIN, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maud MARTIN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination de la société «SIGNES S.A.», avec siège social au 6870 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
- c) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société «Omco S.A.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société:

«SIGNES S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 46 251).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants dans le cadre de la liquidation de la Société:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiée.
- Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, M. GAVIN, M. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12729. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146232/125.

(110169482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Holdfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Alessandro CUSUMANO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme HOLDFIN S.A., ayant son siège social au L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.340 en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en date du 29 juin 2011. Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Lequel comparante requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2011, les conseils d'administration de la société anonyme HOLDFIN S.A. préqualifié («la société absorbante») et de la société anonyme CROCI INTERNATIONAL S.A., avec siège social au L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

le numéro B 57.680 («la société absorbée») ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme HOLDFIN S.A. absorbe la société anonyme CROCI INTERNATIONAL S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet 2011 n. 1649 page 79136.

2. Le comparant, ès qualité déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui, le 1^{er} septembre 2011 et la société CROCI INTERNATIONAL S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 septembre 2011, LAC/2011/39839. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2011147102/37.

(110170944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pilates Alaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 164.154.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- Madame Anne CADIEU, née le 11 janvier 1963 à Lyon (France), demeurant au 7, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg,
- Monsieur Laurent CADIEU, né le 23 novembre 1961 à Saint-Maur-Des-Fossés (France), demeurant au 7 rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs salle(s) de fitness, gymnastique et de bien-être.

En relation avec son activité principale, la Société pourra également, et de façon non limitative, exercer les activités suivantes, soit directement, soit en co-contractant avec d'autres personnes morales ou physiques:

- l'exploitation d'installations complémentaires telles que solarium, sauna, whirlpool, hammam et salle de musculation;
- à titre accessoire, l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques;
- à titre accessoire, le commerce de vêtements, d'articles, de matériel et d'accessoires de sport:
- l'organisation de séminaires;
- les prestations de massages;
- les prestations de services en externe.

La Société pourra emprunter des fonds nécessaires à son objet avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques liées.

La Société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licences, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en œuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de

services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous-licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues.

La Société pourra entreprendre de façon générale toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Pilates Alaya Luxembourg S.àr.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment

de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'entière du capital social a été souscrit comme suit:

- Madame Anne CADIEU, prénommée,; 10.000 parts sociales
- Monsieur Laurent CADIEU, prénommé, 5.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Anne CADIEU, née le 11 janvier 1963 à Lyon (France), demeurant au 7, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg,
- Monsieur Laurent CADIEU, né le 23 novembre 1961 à Saint-Maur-Des-Fossés (France), demeurant au 7, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CADIEU, L. CADIEU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13836. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011144882/178.

(110168152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 17 October 2011:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Rolf Diderrich, Executive Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract
Yves de Vos / Romain Moebus
Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 octobre 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Rolf Diderrich, Executive Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme
Yves de Vos / Romain Moebus
Administrateurs

Référence de publication: 2011147417/38.

(110171577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 150.587.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 août 2011

En date du 1^{er} juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- Ms Galya MEZENTSEVA en tant que gérant de classe B avec effet au 30 juin 2011.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe B de la Société:

- Mr Philippe Van Den Avenne, née le 29 avril 1972 en Belgique, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mr. David HALBERT

Ms. Laura JOHANSEN

Gérant de class B:

Mr. Faruk DURUSU

Mr. Philippe VAN DEN AVENNE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011147278/25.

(110171269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.287.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.287 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 August 2007, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1991 of 14 September 2007 and lastly amended by a deed enacted on 7 October 2011 by Maître Carlo Wersandt, the undersigned notary, in process of publication to the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the “Contributor”), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 October 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 400 (four hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,050 (twenty thousand fifty United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 86,898,130 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred thirty United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by WM Caleta (Gibraltar) Limited, of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company’s articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,050 (twenty thousand fifty United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 86,898,130 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred thirty United States Dollars) (the “Share Premium”), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim for an amount of USD 86,898,180 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred eighty United States Dollars) (the “Claim”) (the “Contribution”).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share by means of the Contribution of the Claim.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Share in the Company and to pay it up entirely by a contribution in kind hereafter described, subject to the payment of a share premium for an amount of USD 86,898,130 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred thirty United States Dollars).

The New Share as well as the Share Premium has been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in the Claim.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, consists in the Claim in exchange of the issuance of the New Share.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 86,898,180 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred eighty United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 50 (fifty United States Dollars) to the share capital; and
- USD 86,898,130 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred thirty United States Dollars) to the share premium.

Evaluation

The net value of the Contribution is evaluated at USD 86,898,180 (eighty-six million eight hundred ninety-eight thousand one hundred eighty United States Dollars).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 October 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM Caleta (Gibraltar) Limited, holder of all the 401 (four hundred one) shares of the Company.

The notary acts that all the 401 (four hundred one) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,050 (twenty thousand fifty United States Dollars), represented by 401 (four hundred one) shares of USD 50 (fifty United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.287 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1991 en date du 14 septembre 2007, dernièrement modifié par un acte reçu le 7 octobre 2011 par Maître Carlo Wersandt, notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la Société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

L'associé unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 400 (quatre cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) pour le porter à 20.050 USD (vingt mille cinquante Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 86.898.130 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'ensemble devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et paiement par WM Caleta (Gibraltar) Limited., de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Approbation de la modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant les résolutions décrites ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale;

l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.050 USD (vingt mille cinquante Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 86.898.130 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, la totalité devant être libérée par un apport en nature d'une créance d'un montant de 86.898.180 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt Dollars Américains) (la «Créance») (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de la Nouvelle Part Sociale par l'Apporteur par l'Apport de la Créance.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée.

L'Apporteur déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale de la Société et la libérer entièrement au moyen d'un apport en nature ci-après décrit, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 86.898.130 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente Dollars Américains).

La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission et la Réserve Légale ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en la Créance.

Description de l'Apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, la société prénommée, consiste dans une Créance en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

La valeur totale de la contribution en nature réalisé par l'Apporteur à la Société s'élève à un montant global de 86.898.180 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt Dollars Américains) qui est alloué comme suit:

- 50 USD (cinquante Dollars Américains) au capital social; et
- 86.898.130 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente Dollars Américains) à la prime d'émission.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 86.898.180 USD (quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 11 octobre 2011, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est réparti comme suit:

- WM Caleta (Gibraltar) Limited, détenteur de toutes les 401 (quatre cent une) parts sociales de la Société;

Le notaire acte que les 401 (quatre cent une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

Considérant ce qui précède et les résolutions et l'apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société, pour lire ce qui suit (l'article 8 paragraphe 2 restant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.050 USD (vingt mille cinquante Dollars Américains), représenté par 401 (quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) chacune.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45749. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145020/213.

(110168391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.200,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.548.

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- Mr David CHAIKIN en tant que gérant de classe B avec effet au 21 octobre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Kent E. MAST

M. Mark Edmond YOUNG

Gérants de classe B:

M. Philippe VAN DEN AVENNE

M. Faruk DURUSU

Mme. Christel DAMASO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Equifax Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011147340/22.

(110171613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Chaussures Vedette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 11.469.

Extrait de la cession de parts sociales tenue au siège de la société, en date du 14 décembre 2005

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 14 décembre 2005, la répartition des parts sociales est la suivante:

- M. Marcel Sirokin-Kries

Domicilié au 4, Rue des Jardin L-8139 Bridel 7.983 parts

- Mme Florence Sirokin - Kries

Domiciliée au 4, Rue des Jardin L-8139 Bridel 8.001 parts

- Mme Martine Nickels -Sirokin

Domiciliée au 29, Allée St Hubert L-8138 Bridel 8 parts

- Mme Patricia Barthels-Sirokin

Domiciliée au 19, Rue des Près L-8147 Bridel 8 parts

16.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011147295/21.

(110171561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

AG2AA Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 139.336.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146568/9.

(110170805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteiligungs S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.767.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 19. Oktober 2011

Am 19. Oktober 2011 hat die Außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung der folgenden Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft des Jahres 2012, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2011 zu befinden hat:

* Herr Horst GROSSBÖTZL, geboren am 18. Juni 1942 in Steyr, Österreich und wohnhaft in Diepke 6, 58642 Iserlohn, Deutschland;

* Herr Wolfgang HEMKER, geboren am 29. Juli 1949 in Bochum, Deutschland und wohnhaft in Klausingstrasse 4, 40474 Düsseldorf, Deutschland;

* Herr Dr. Jürgen FLASKAMP, geboren am 9. Mai 1958 in Iserlohn, Deutschland und wohnhaft in Nord Carree 5, 40477 Düsseldorf, Deutschland.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Horst GROSSBÖTZL

- Herr Wolfgang HEMKER

- Herr Dr. Jürgen FLASKAMP

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Oktober 2011.

Grossbötzl, Hemker, Flaskamp & Co. Beteiligungs S.N.C.

Unterschriften

Référence de publication: 2011147390/26.

(110171372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Bioshare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 164.138.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Udo MARGRAFF, pharmacien-biologiste, né à St. Vith (Belgique), le 24 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BIOSHARE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, l'aliénation et la mise en valeur d'immeubles.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut

à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Udo MARGRAFF, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Udo MARGRAFF, pharmacien-biologiste, né à St. Vith (Belgique), le 24 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, 38, rue Hiehl.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. MARGRAFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45774. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144636/228.

(110167716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.998.

Extrait des résolutions écrites date du 1^{er} octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande, demeurant au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2011.

Référence de publication: 2011146574/14.

(110170592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.320.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.421.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société Equity Trust Holdings S.à r.l. en date du 23 septembre 2011 que l'assemblée a pris en autres les décisions suivantes:

1. Réélection des gérants jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2012 et qui approuvera les états financiers 2011:

Nicholas Hayes, né le 14 septembre 1954 à Westcliff, Grande Bretagne, résidant à 6, St Andrew Street, GB-EC4A 3AE, Londres, Grande-Bretagne;

Floris van der Rhee, né le 22 juin 1954 à Vlaardingen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 3105 Strawinskyalaan, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas;

Frederik van Tuyll van Serooskerken, né le 12 mai 1967 à Eindhoven, Pays-Bas avec adresse professionnelle à 31/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong.

2. Réélection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2012 et qui approuvera les états financiers 2011.

3. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) SA

Carl Speecke / M.C.J. Weijermans

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011147773/24.

(110171187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juillet 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Philippe MARMISSOLLE

Madame Sabrina COLLETTE

Monsieur Pierre SCHILL

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE GLACIS

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

P. SCHILL / S. COLLETTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011146947/19.

(110170587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

European Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.127.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of October.

Before us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr. Gernot KOS, business consultant, residing professionally in L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Mr. Thierry HELLERS, business consultant, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The appearing persons are hereby represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on October 14, 2011,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited liability company which they declared to organize among themselves.

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of European Investment Management S.A..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is the administration and exploitation of properties.

The company has also as its purpose to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-), represented by one thousand (1.000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (€ 31.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. In case of several shareholders, the corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

In case of a sole shareholder the number of directors may be reduced to one.

Art. 7. The board of directors or the sole director has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or the sole director.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

- in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or
- the joint signatures of two members of the board of directors, or
- any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

In case of one sole shareholder, this one is vested with all the powers that are granted to the general meeting by law.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of May at 19.30 p.m..

Art. 17. The Law of August 10th 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr. Gernot KOS, business consultant, residing professionally in L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, five hundred shares	500
2.- Mr. Thierry HELLERS, business consultant, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1.000

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

Extraordinary General Meeting

The persons appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolved

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Mr. Gernot KOS, business consultant, residing professionally in L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- b) Mr. Thierry HELLERS, business consultant, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- c) The public limited liability company G.T. Fiduciaires S.A., in abbreviation G.T.F. S.A., having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121 820,

represented by its permanent representative Mr. Thierry HELLERS, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

Second resolved

Is elected as auditor:

The company G.T. Experts Comptables S.à r.l., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121.917

Third resolved

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fourth resolved

The address of the company is fixed in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The Board of Directors or the sole director is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 9 of these Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:

Im Jahre zweitausend elf, den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Die Komparenten sind hier vertreten durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Oktober 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Name – Sitz – Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung European Investment Management S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und die Bewirtschaftung von Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINDUNDREISSIG EURO (€ 31,-), welche jede ein Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen herabgesetzt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen wie folgt vertreten:

- im Falle eines alleinigen Verwalters, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters, oder
- die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder
- durch die gemeinsamen Unterschriften der Personen oder die alleinige Unterschrift der Person welchen/welcher solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat oder durch den alleinigen Verwalter erteilt wurden.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monats Mai um 19.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der Änderungssetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, fünf hundert Aktien	500
2.- Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, fünf hundert Aktien	500
Total: ein tausend Aktien	1.000

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EIN-UND DREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
- b) Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
- c) Die Aktiengesellschaft G.T. Fiduciaires S.A., in Abkürzung G.T.F. S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121 820, vertreten durch Herrn Thierry HELLERS, vorgenannt, welcher mit der Ausübung dieses Mandates im Namen und für Rechnung der Gesellschaft beauftragt ist.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregisters Luxemburg unter der Nummer B 121.917.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäss den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 9 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder, welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué), zu bezeichnen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Echternach, an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, vorgelesen worden war, wurde sie von der Komparentin und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1772. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011144022/286.

(110167536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.143.

EXTRACT - EXTRAIT

Extract of the minutes of the resolutions of the unique shareholder of the Company taken at the registered office of the Company in Luxembourg on 18 October 2011:

The unique shareholder decided to appoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

Mr Peter John de Putron, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Benoni Dufour, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Michael Hunt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The Approved Statutory Auditor is:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the third Tuesday of the month of October at 03:30 p.m. of the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 18 octobre 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Peter John de Putron, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Benoni Dufour, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Michael Hunt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la troisième mardi du mois d'octobre à 15:30 heures de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme
 Romain Moebus / Michael Hunt
 Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2011147636/38.

(110171565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
 R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Belvaux, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146569/10.

(110170431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Aiglemont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 69.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIGLEMONT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011146570/11.

(110170773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Agrifinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 162.140.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of October.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Agrifinco", a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg at section B under number 162.140, incorporated on 24 June 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2258 of 23 September 2011. The articles of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is opened and presided over by Mr Murad IKHTIAR, companies' director at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, who appoints as secretary Mr Patrick VAN HEES, jurist at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien HABAY, private employee at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the 460 (four hundred sixty) shares, representing the whole share capital of the company, are represented, that the shareholders declare having full knowledge of the agenda and that they waive any convening notice, the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the nominal value of the share to set it at fifty US dollars (USD 50.-) each and division of each share into two (2) shares with a nominal of fifty US dollars (USD 50.-) each and consequential issue of the relevant number of shares to the existing shareholders pro rata.

2. Increase of the share capital in the amount of two million two hundred and fifty US dollars (USD 2,000,250.-) in order to raise it from forty-six thousand US dollars (USD 46,000.-) to two million forty-six thousand two hundred and

fifty US dollars (USD 2,046,250.-) by the issue of forty thousand and five (40,005) new shares with a nominal value and subscription price of fifty US dollars (USD 50.-) each, waiver of preemptive subscription rights by the existing shareholders, subscription to and payment in kind and in cash for the new shares as set forth below:

Subscriber	Number of shares subscribed	Subscription Price
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	12,636	USD 631,800.- (in kind)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	12,636	USD 631,800.- (in kind)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	6,548	USD 327,400.- (in cash)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	6,548	USD 327,400.- (in cash)
Mr Benoît KOCH, born in Mulhouse, France, on 24 March 1953, residing at B-1180 Uccle, avenue de la Petite Espinette, 22, Belgium	1,637	USD 81,850.- (in cash)
Total	40,005	USD 2,000,250.-

and consequential amendment of the article 5 paragraph 1 and 4 as set forth below:

Art 5. Paragraph 1. “The subscribed capital of the company is set at two million forty-six thousand two hundred and fifty US dollars (USD 2,046,250), divided into forty thousand nine hundred and twenty-five (40,925) ordinary fully paid shares with a nominal value of fifty US dollars (USD 50) each.”

Paragraph 4. “For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at (USD 30,000,000.-) to be divided into six hundred thousand (600,000) ordinary shares with a nominal value of fifty US dollars (USD 50.-) each.”

3. Amendment of articles 7, 8, 9 and 11 of the articles of incorporation of the Company as set forth below:

“ **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman (the “Chairman”).

The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders including class meetings. In the absence of the Chairman, a chairman determined ad hoc, shall chair the relevant meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the Chairman or by any two directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director, 20 days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a 48 hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy. A Director may represent more than one of the other Directors.

Any Director may also participate at any meeting of the Board of Directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director and a meeting of the Board of Directors may also be held by way of conference call or similar means of communication only.

Directors may also cast their vote in writing or by telefax or other means of communication.

The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

The Board of Directors may set up such committees as it deems fit. The Board of Directors shall appoint the members of such committee (who need not to be Directors), determine its powers and authorities and the procedures and such other rulers as it deems fit.”

“ **Art. 8.** The Board of Directors may deliberate and act validly only if the majority of the Board members (able to vote) are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the Board members present or represented (and able to vote). In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.”

“ **Art. 9.** The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the Chairman, the chairman (ad hoc) of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or any subsequent Board meeting.”

“ **Art. 11.** The day to day management and power to represent the Company in such day to day matters may be entrusted by the Board of Directors to one or more Directors or if deemed fit by the Board to any other person or committee (provided the majority of such committee is composed of Directors).”

After the foregoing has been approved, the general meeting unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the nominal value of the shares from one hundred US dollars (USD 100.-) to fifty US dollars (USD 50.-) per share and to divide each existing share into two (2) shares with a nominal of fifty US dollars (USD 50.-) each. In consequence the general meeting resolves to issue the relevant number of shares (being a total of four hundred and sixty shares) to the existing shareholders pro rata.

Second resolution

The general meeting decides to increase the issued share capital in the amount of two million two hundred and fifty US dollars (USD 2,000,250) in order to raise it from forty-six thousand US dollars (USD 46,000) to two million forty-six thousand two hundred and fifty US dollars (USD 2,046,250) and to issue forty thousand and five (40,005) new shares with a nominal value and subscription price of fifty US dollars (USD 50) each subscribed to and fully paid by the subscribers as set forth below (partly in cash and partly in kind).

Subscription:

Then appeared the subscribers represented by Patrick VAN HEES, here-above named, pursuant to proxies which shall remain attached to the present deed to be registered therewith and each subscribed to, and fully paid up the subscription price of, the number of shares set forth against their respective names in the table in the agenda.

Paying up:

In cash

Evidence of the full payment in cash of the subscription price of seven hundred thirty-six thousand six hundred and fifty US dollars (USD 736,650) of fourteen thousand seven hundred and thirty-three (14,733) shares has been evidenced to the undersigned notary by production of a banking blocking certificate for the same amount.

In kind

1) The subscription price of six hundred thirty-one thousand and eight hundred US dollars (USD 631,800) of twelve thousand six hundred and thirty-six (12,636) new shares subscribed to by DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND, has fully been paid up by the contribution in kind of a claim due by BK Participações Agrícolas Ltda. (formerly known as Empresa Brasileira de Terras 5 Ltda, “EBT5”), a company incorporated under the laws of Brazil under registration number 10.306.409/0001-94 and held by the subscriber.

This contribution is assessed at six hundred thirty-one thousand and eight hundred US dollars (USD 631,800).

2) The subscription price of six hundred thirty-one thousand and eight hundred US dollars (USD 631,800) of twelve thousand six hundred and thirty-six (12,636) new shares subscribed to by DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, acting on behalf of GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND, has fully been paid up by the contribution in kind of a claim due EBT5 and held by the subscriber.

This contribution is assessed at six hundred thirty-one thousand and eight hundred US dollars (USD 631,800).

3) *Audit report*

Pursuant to the articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 as amended, the here above contributions in kind are subject to report established on 13 October, 2011 by Mr Christophe Deschamps, “réviseur d’entreprises agréé” residing at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, which concludes as follows:

Conclusion

“On the basis of the work I have carried out and described above and the documents that I have received, I conclude as follows:

Nothing has come to my attention that would cause me to believe that the value attributed to the contribution is not at least equal to the number and the nominal value of the 25,272 new shares of Agrifinco to be issued in exchange.

My report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without my prior consent.”

The said report will remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the undersigned notary.

Evidence of the contribution in kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

Further to the subscriptions above and full payment of the total subscription price the general meeting confirms the capital increase and issue of shares and resolved to consequentially amend article 5 paragraph 1 and 4 as set forth in the agenda.

Third resolution

The general meeting resolves to amend articles 7, 8, 9 and 11 of the articles of association so as to read as set forth in the agenda.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The increase of capital is assessed at EUR 1,450,000.- at the current exchange rate.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'«Agrifinco», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 162.140, constituée le 24 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 2258 du 23 septembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Murad IKHTIAR, administrateur de sociétés au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Sébastien HABAY, employé privé au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 460 (quatre cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la valeur nominale de l'action pour la fixer à cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, division de chaque action en deux (2) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune et émission conséquente du nombre voulu d'actions aux actionnaires actuels au pro rata de leur participation.

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions deux cent cinquante dollars américains (USD 2.000.250,-) pour le porter de quarante-six mille dollars américains (USD 46.000,-) à deux millions quarante-six mille deux cent cinquante dollars américains (USD 2.046.250,-) par l'émission de quarante mille cinq (40.005) nouvelles actions d'une valeur nominale et prix de souscription de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, souscription et libération en nature et en numéraire des actions nouvelles comme déterminé ci-après:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	12.636	USD 631.800,- (en nature)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	12.636	USD 631.800,- (en nature)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	6.548	USD 327.400,- (en numéraire)
DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	6.548	USD 327.400,- (en numéraire)

Monsieur Benoît KOCH, né à Mulhouse, France, le 24 mars 1953, demeurant à B-1180 Uccle, avenue de la Petite Espinette, 22,		USD 81.850,-
Belgique	1.637	(en numéraire)
Total	40.005	USD 2.000.250,-

et modification afférente des paragraphes 1 et 4 des statuts pour leur donner la teneur ci-après:

Art. 5. Paragraphe 1. «Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions quarante-six mille deux cent cinquante dollars américains (USD 2.046.250,-) représenté par quarante mille neuf cent vingt-cinq (40.925) actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.»

Paragraphe 4. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000,-) qui sera représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.»

3. Modification des articles 7, 8, 9 et 11 des statuts de la Société Company pour leur donner la teneur ci-après:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président (le «Président»).

Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration et les assemblées des actionnaires, y compris les réunions de classes. En l'absence du président du conseil, un président désigné ad hoc préside la réunion.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président ou par deux administrateurs.

Toute réunion du conseil d'administration doit être convoquée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou e-mail envoyé à chaque administrateur 20 jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, en quel cas un préavis de 48 heures est suffisant. Aucun avis de convocation n'est requis pour des réunions tenues conformément à un calendrier déjà approuvé par le Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du conseil d'administration peut également être valablement tenue sans convocation préalable dans la mesure où les administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et si les administrateurs non présents ou représentés ont renoncé par écrit à la convocation, par télécopieur ou par courriel.

Tout administrateur peut également participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un des autres administrateurs.

Les administrateurs peuvent aussi voter sur les points de l'ordre du jour par lettre, fax vidéo conférence ou conférence téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut également en toutes circonstances adopter à l'unanimité des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil sont aussi valables et effectives que si elles sont adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peut être attestée par des lettres, des câbles, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration peut créer les comités qu'il estime appropriés. Le conseil d'administration nomme les membres de ces comités (qui n'ont pas besoin d'être administrateurs), détermine ses pouvoirs, fixe les procédures et autres règles de manière discrétionnaire.»

« **Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil (habilités à voter) sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres du conseil présents ou représentés (et habilités à voter). En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.»

« **Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration (ou copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites dans une procédure judiciaire ou autre) doivent être signés par le Président, le président ad hoc de la réunion ou par deux (2) administrateurs ou conformément aux décisions prises lors de la réunion du conseil concernée ou d'une réunion subséquente du conseil.»

« **Art. 11.** La gestion quotidienne et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne les matières relevant de la gestion journalière peut être confiée par le conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs ou, à sa discrétion, à toute autre personne ou comité (à condition que la majorité de ce comité soit composée d'administrateurs).»

Approbation faite de ce qui précède, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des actions de cent Dollars américains (USD 100,-) à cinquante Dollars américains (USD 50,-) par action et de diviser chaque action existante en deux (2) actions d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) chacune. En conséquence, l'assemblée générale décide d'émettre le nombre voulu d'actions (soit un total de quatre cent soixante actions) aux actionnaires actuels au pro rata de leur participation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de deux millions deux cent cinquante dollars américains (USD 2.000.250,-) pour le porter de quarante-six mille dollars américains (USD 46.000,-) à deux millions quarante-six mille deux cent cinquante dollars américains (USD 2.046.250,-) par l'émission de quarante mille cinq (40.005) nouvelles actions d'une valeur nominale à un prix de souscription de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, souscrites et libérées intégralement comme dit ci-après (en partie en nature et partie en numéraire).

Souscription:

Sont ensuite intervenus et ont comparu les souscripteurs, tous représentés par Patrick VAN HEES précité en vertu de procurations qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, et chacun d'eux a souscrit le nombre d'actions indiqué en regard de son nom respectifs dans le tableau repris à l'ordre du jour et a intégralement libéré le prix de souscription respectif.

Libération:

En numéraire:

La preuve de la libération intégrale du prix de souscription en numéraire de sept cent trente-six mille six cent cinquante Dollars américains (USD 736.650,-) pour les quatorze mille sept cent trente-trois (14.733) actions a été apportée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire de blocage d'un même montant.

En nature:

1) Le prix de souscription de six cent trente et un mille huit cents Dollars américains (USD 631.800,-) pour douze mille six cent trente-six (12.636) nouvelles actions souscrites par DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND, est intégralement libéré par l'apport en nature d'une créance détenue par le souscripteur et due par BK Participações Agrícolas Ltda. (auparavant dénommée Empresa Brasileira de Terras 5 Ltda, «EBT5»), une société de droit brésilien portant le numéro d'immatriculation 10.306.409/0001-94.

Cet apport est estimé à six cent trente et un mille huit cents Dollars américains (USD 631.800,-).

2) Le prix de souscription de six cent trente et un mille huit cents Dollars américains (USD 631.800,-) pour douze mille six cent trente-six (12.636) nouvelles actions souscrites par DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND, est intégralement libéré par l'apport en nature d'une créance détenue par le souscripteur et due par BK Participações Agrícolas Ltda. (auparavant dénommée Empresa Brasileira de Terras 5 Ltda, «EBT5»), une société de droit brésilien portant le numéro d'immatriculation 10.306.409/0001-94.

Cet apport est estimé à six cent trente et un mille huit cents Dollars américains (USD 631.800,-).

3) Rapport révisoral

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'apport en nature prédécrit a fait l'objet d'un rapport établi le 13 octobre 2011 par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises agréé demeurant 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, lequel rapport conclut comme suit:

Conclusion (traduction libre de l'anglais)

«Sur la base du travail que j'ai effectué et décrit ci-dessus et des documents que j'ai reçu, je conclus comme suit:

Rien est venu à mon attention qui soit de nature à me faire croire que la valeur attribuée à l'apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 25.272 actions nouvelles d'Agrifinco à être émises en échange.

Mon rapport est émis aux seules fins de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et ne doit pas être utilisé à d'autres fins, communiqué ou distribué à des tierces parties sans mon consentement préalable.»

Le dit rapport restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Preuve de l'apport en nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Modification des statuts:

Suite aux souscriptions ci-avant et à la libération intégrale du prix de souscription, l'assemblée générale confirme la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des actions et décide par conséquent de modifier les premier et quatrième paragraphes de l'article 5 pour leur donner la teneur fixée dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7, 8, 9 et 11 des statuts pour leur donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

142221

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

L'augmentation du capital est évaluée à EUR 1.450.000,- au taux de change actuel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont

Signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ikhtiar, P. Van Hees, S. Habay, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 octobre 2011. Relation: RED/2011/2173. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144572/316.

(110168164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

SMF Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.768.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 7 octobre 2011:

1. Avec effet immédiat, la démission de Monsieur James Walsh, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée.
2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Nigel Auger, né le 25 février 1974 à Irvine, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011146949/19.

(110170767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.066.

—
Extrait des résolutions écrites date du 1^{er} octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande, demeurant au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2011.

Référence de publication: 2011146597/14.

(110170540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

SPR Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

R.C.S. Luxembourg B 142.069.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize octobre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SPR SOPARFI S.A.», (matr. 2008 2227 572), ayant son siège social à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.069,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2562, du 20 octobre 2008,

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Sandra Armanda PEREIRA RIBEIRO, employée, née à Fafe (Portugal) le 25 octobre 1979 (matr. 1979 10 25 063), demeurant à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II.- Que la Présidente expose qu'elle est l'actionnaire unique de la société et qu'il n'y a donc pas lieu à réaliser une liste des présence séparée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il a sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,- €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra Armanda PEREIRA RIBEIRO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 octobre 2011. Relation: DIE/2011/9899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146953/62.

(110170267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146571/10.

(110170858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

AI Ginter Percussion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R.C.S. Luxembourg B 70.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AL GINTER PERCUSSION

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011146572/13.

(110170363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146576/10.

(110170304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Immo A16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.657.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 juillet 2011 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Aflalo n'a pas été reconduit.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE

* Monsieur Patrick AFLALO

A été élu à la fonction d'administrateur:

* Monsieur Serge HIRSCH, administrateur de sociétés, né le 22/12/1963 à Longeville-lès-Metz (France), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN RÉVISION S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011147429/21.

(110171234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.418.115,10.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 28 juin 2011

Le mandat de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, est renouvelé jusqu'au 27 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146578/12.

(110170600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.161.600,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 51.062.

—
L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- Mr David CHAIKIN en tant que gérant de classe B avec effet au 21 octobre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Kent E. MAST

M. Mark Edmond YOUNG

Gérants de classe B:

M. Philippe VAN DEN AVENNE

M. Faruk DURUSU

Mme. Christel DAMASO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Equifax Inc.

Référence de publication: 2011147341/22.

(110171611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146579/9.

(110170601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.
